

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -  
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 194

présenté par

M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,  
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer la possibilité pour les magistrats exerçant à titre temporaire d'exercer les fonctions de substitut près les tribunaux judiciaires.

Au regard de leur statut temporaire, il n'est en effet pas souhaitable de confier ce type de responsabilité à ces magistrats.